



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Suite aux annonces de la première ministre concernant le plan de lutte contre les émeutes, FO Police Municipale exprime un profond désaccord, à la fois sur la forme que sur le fond de ces déclarations.

En ce qui concerne la forme, pour FO Police Municipale, il est impensable de se voir attribuer de nouvelles prérogatives tant que notre profession n'aura pas bénéficié d'une amélioration réelle et tangible de ses conditions sociales. Depuis des années, nous avons vu notre métier évoluer au gré des différentes lois, sans que cela n'ait pas eu le moindre impact positif sur notre statut.

Quant au fond, la première ministre laisse entendre qu'elle envisage d'accorder des pouvoirs judiciaires supplémentaires à la police municipale, mais uniquement aux maires qui en font la demande. Cette proposition est tout simplement inacceptable, car elle augure d'une sécurité à deux vitesses pour nos concitoyens et perpétue la politique de démantèlement de la Police Municipale mise en place par le gouvernement.

En somme, FO Police Municipale est fermement opposé à cette volonté de renforcer les compétences judiciaires de la police municipale sans prendre en considération les légitimes revendications de notre profession en matière de reconnaissance et d'amélioration de nos conditions de travail. Il est donc nécessaire de revoir en profondeur ces annonces et de véritablement prendre en compte les attentes des policiers municipaux.

Fait à Paris, le 27 octobre 2023

